

ALGICIDE 10 Formule 6  
SOLUTION  
DÉTRUIT LES ALGUES

dans l'eau des piscines

DOMESTIQUE

N° D'ENR. 23408 LPA

GARANTIE: Chlorure de n-alkyl(40%C12, 50%C14, 10%C16)

diméthyl benzyl ammonium 10%

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Contenu net 3.7L

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

48 rue Boucher, Mont Saint-Hilaire QC J3H 2T6

ARCALE DIST. INC.

~~1255-104 Delorme, St-Hyacinthe~~ 450-774-1608

~~Québec J2S 2J3~~

MODE D'EMPLOI

1. Pour les eaux qui ne renferment pas d'algues visibles, la dose initiale sera de 200ml d' Algicide 10 Formule 6 pour piscine par 10 000 litres d'eau de piscine.
2. La dose d'entretien hebdomadaire est de 100 ml par 10 000 litres.
3. Dans les eaux qui renferment des algues visibles, surchlorer en suivant les instructions sur l'étiquette du produit de surchloration utilisé, et attendre au moins 24 heures avant d'ajouter la dose d'entretien hebdomadaire.
4. Dans les eaux qui renferment des algues visibles, lorsque la surchloration n'est pas employée, ajouter 500 ml d'Algicide 10 Formule 6 pour piscine par 10 000 litres d'eau de piscine.

NE PAS appliquer quand des nageurs se trouvent dans les environs immédiats (un délai de sécurité de 15 minutes est recommandé)

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Dangereux s'il est ingéré. PORTER DES GANTS DE CAOUTCHOUC lors de la manipulation de ce concentré. Ne pas mélanger à aucun autre produit chimique.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. ÉLIMINATION: Rincer soigneusement le contenant avant de le jeter. Ne pas le

réutiliser. Pour tout renseignement concernant

l'élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial,

s'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.

Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartés et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer

l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin

**Avis de modification**

immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier.

Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas d'inhalation, Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Traiter selon les symptômes.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.